Association pour le Développement de l'Apiculture provençale

ADAPI infos

LA LETTRE DU DÉVELOPPEMENT APICOLE EN PROVENCE

21 mai 2011

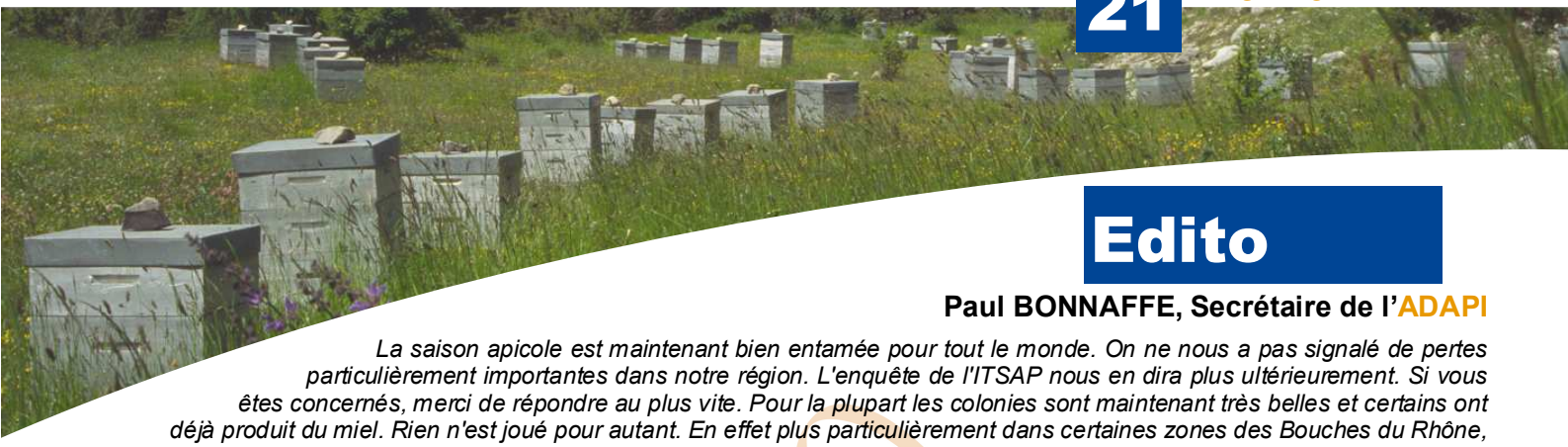

Edito

Paul BONNAFFE, Secrétaire de l'ADAPI

La saison apicole est maintenant bien entamée pour tout le monde. On ne nous a pas signalé de pertes particulièrement importantes dans notre région. L'enquête de l'ITSAP nous en dira plus ultérieurement. Si vous êtes concernés, merci de répondre au plus vite. Pour la plupart les colonies sont maintenant très belles et certains ont déjà produit du miel. Rien n'est joué pour autant. En effet plus particulièrement dans certaines zones des Bouches du Rhône, depuis quelques semaines se manifestent des problèmes de couvain et de pertes de butineuses ; des expertises sont en cours. N'hésitez pas à signaler à l'ADAPI vos éventuels problèmes de cheptel.

Ce bulletin de l'ADAPI pour lequel nous essayons de tenir une régularité de publication (trimestrielle) fait le point sur différents dossiers:

Expérimentations : le programme de travail 2011 est chargé ; certaines expérimentations sont déjà en cours. Il est en grande partie consacré à 2 problématiques essentielles pour les apiculteurs provençaux : la lutte contre varroa et le suivi des colonies sur la miellée de lavande. Mais l'ADAPI est aussi impliquée dans une expérimentation dans le cadre de l'UMT faisant appel à la haute-technologie (projet Techbee) avec la volonté de récupérer des éléments pour mieux comprendre les effets d'une intoxication sur les abeilles. Le Conservatoire de l'abeille noire progresse aussi et vous trouverez ci-joint la lettre du Conservatoire.

Côté MAE : Mesures Agro Environnementales d'aide à l'apiculture ; un nombre important de dossiers (90) ont été déposés en région PACA pour 2010 . Les versements ont pris du retard pour des raisons administratives mais ont du être réalisés en avril 2011 .Pas de restrictions prévues pour les dossiers 2011 mais il est probable que pour les nouveaux dossiers, les délais de versement ne seront pas beaucoup plus rapides. Vous trouverez dans ce bulletin les indications pratiques pour monter le dossier (avant le 15 mai).

IGP : une bonne partie des producteurs adhérents à l'ADAPI ont intégré la démarche. Certains n'y sont pas encore et ont le projet d'y adhérer. C'est à faire avant fin juillet. Faites le savoir et incitez les retardataires à nous rejoindre. Les conditionneurs nous ont fait savoir et confirmé que des marchés existent pour le lavande ; certains d'entre eux pratiquent un règlement différencié pour le lavande IGP ou non IGP. Le SYMPAS a le projet de relancer une dynamique de communication dans la mesure de ses moyens qui vont en s'améliorant. On risque à terme de manquer de miel pour faire tourner au mieux cette IGP ; une mobilisation plus grande des producteurs est donc un des facteurs de sa réussite.

L' ITSAP continue de se structurer. Vous trouverez dans cet envoi le compte rendu des commissions plénières du 14 mars ainsi que le compte rendu d'activité 2010 de l'Institut.

Notre AG de l'ADAPI est prévue pour le lundi 23 mai à Aix-en-Provence, notez cette date puisque chaque structure adhérente y envoie ses deux délégués. C'est le lieu et le moment d'y faire part de ce que vous désirez comme projets pour l'ADAPI.

SOMMAIRE

Actualités de l'ADAPI	P.2
Réglementation : déclaration de ruchers 2011	P.2
Focus technique	P.3
- Expérimentations 2010-2011 de l'ADAPI *- Projet techBee : vol de retour à la ruche* *- Influence du varroa sur le gain de poids des ruches pendant la miellée de lavandes* *- le point sur le Conservatoire de l'abeille noire*	
Technico-économique	P.8
- Mieux comprendre les pertes de cheptel *- le suivi technico-économique par l'ADAPI*	
Promotion : foire et salon à Marseille	P.9
IGP : c'est simple et efficace. Adhérez !	P.10
Aides apicoles, fiscalité	P.10
Formations	P.12
Des nouvelles de l'ITSAP	P.13

N'oubliez pas après avoir lu ce bulletin …

- De faire vos demandes de subventions (MAE, reconstitution du cheptel) en mai
- De vous inscrire à l'IGP si vous êtes intéressés pour 2011
- De vous inscrire au réseau de suivi technico-économique si vous êtes intéressés
- De vous faire connaître si des formations vous intéressent

Association pour le développement de l'apiculture provençale—22, av. Henri Pontier—13626 AIX-EN-PROVENCE Cx1
Tél : 04 42 17 15 00—mèl : adapi@free.fr—http://adapi.cnda.asso.fr

L'actualité de l'ADAPI

Recevoir les messages d'actualité importants par e-mail ou SMS

Important

L'ADAPI s'est équipée d'un système d'alerte de masse afin de pouvoir communiquer rapidement vers ses adhérents. Ces alertes pourront être des messages sanitaires (prévision de traitement des cultures, démoustication, dépopulations anormales…) ou des annonces de dates à retenir (journée technique,…). Ils seront envoyés par email ou sms.

Nous utiliserons bientôt ce système, sans doute à l'occasion de la miellée de lavande si des informations importantes doivent vous être diffusées.
La 1ère alerte sera donc expédiée avec les coordonnées en notre possession à ce jour (n° de tél. portable ou adresse e-mail).
Pensez à nous informer des changements ! Vous pourrez également nous préciser si vous souhaitez recevoir ces messages préférentiellement par email ou sms, ou si vous ne souhaitez pas recevoir ce type d'informations de l'ADAPI.

Du coté du personnel

Claire attend un heureux évènement ; elle sera donc absente jusqu'en octobre 2011. En cas de besoin, contactez les autres techniciens.

L'ADAPI accueille des stagiaires :
- **Maxime BEGUIN**, stagiaire en Master 2 « Biodiversité Développement Durable » à Perpignan effectue son stage de fin d'étude à l'ADAPI de mars à août dans le cadre du projet Techbee (voir article p. 5). Elle est basée à l'INRA d'Avignon.
- **Léa FRONTERO**, stagiaire en licence professionnelle « Gestion et Aménagement Durable des Espaces et des Ressources» à Perpignan, effectue son stage de formation professionnelle à l'ADAPI d'avril à juin. Elle travaillera sur l'effet d'un traitement acide formique flash contre varroa en saison. Elle est basée à Avignon.

Le nouveau site Internet de l'ADAPI

L'ADAPI possède un site Internet tout neuf, adossé sur celui de l'ITSAP-Institut de l'abeille :

http://www.adapi.itsap.asso.fr

Ce site présente l'actualité de l'association. Vous y retrouverez les bulletins ainsi que des informations techniques (suivi de la miellée de lavande par exemple…).

REGLEMENTATION

La déclaration de ruchers évolue en 2011

Les principales évolutions :
- TeleRuchers : mise en service de la déclaration de détention et d'emplacement de ruches par internet https://acces.agriculture.gouv.fr/TeleRuchers/faces/index.jsp
- Les GDS départementaux deviennent 'guichet unique' pour :
  - ⇒ les demandes de NUMAGRIT et/ou de numéro d'apiculteur (NAPI)
  - ⇒ le dépôt des déclarations des ruches faites sous format 'papier' envoyé par courrier, fax, pièce jointe d'un courriel ou déposée au GDS
  - ⇒ assurer l'appui technique aux apiculteurs qui utilisent TeleRuchers
- Simplification du formulaire de déclaration CERFA

Rappels importants :
- la déclaration se fait entre le 1er janvier et le 31 décembre de l'année en cours, à la date de votre choix et une seule fois par an même si votre cheptel évolue.
- Les transhumances hors département doivent être déclarées en temps réel aux services vétérinaires du département de destination.
- le SIRET est toujours obligatoire pour effectuer la déclaration de vos ruches, quel que soit le mode de déclaration choisi (téléprocédure ou déclaration 'papier').
- le numéro d'apiculteur (NAPI) correspond au n° DSV.

Deux procédures sont dorénavant possibles pour effectuer la déclaration annuelle de détention et d'emplacement de vos ruches :
(1) Soit directement par TeleRuchers , si vous avez reçu un code d'activation par courrier avant fin avril, 7 jours sur 7 de 6h00 à 23h45. Vous pouvez :
- ⇒ déclarer en ligne la détention et l'emplacement de vos ruches
- ⇒ imprimer, à la demande, votre récépissé de déclaration, une fois celle-ci validée
- ⇒ consulter en ligne votre déclaration 2011

Sur ce site vous y trouverez deux documents d'aide :
- ⇒ 'Mode d'emploi authentification' : il vous décrit les éléments vous permettant de vous authentifier pour accéder ensuite à l'application TeleRuchers
- ⇒ 'Mode d'emploi de TeleRuchers'

(2) Soit en transmettant votre déclaration sous format 'papier' par courrier, fax, courriel, ou en la déposant à l'opérateur désigné dans votre département de résidence.
Le formulaire à utiliser est le formulaire Cerfa n°13995*01 disponible sur le site internet du MAAPRAT ou sur le site 'Service-public (voir rubrique 'les liens utiles)

NB : la liste des opérateurs désignés pour l'enregistrement des déclarations de ruches (GDS départementaux) est disponible sur le site internet du MAAPRAT ou sur le site 'Service-public' : voir rubrique 'les liens utiles'

IMPORTANT : les déclarations de ruches au titre de l'année 2011 déjà transmises avec le formulaire de déclaration de 2010 seront prises en compte.

IMPORTANT : dès lors que votre déclaration est validée et que vous avez reçu votre récépissé de déclaration, vous ne pouvez plus faire de déclaration pour l'année en cours même si votre cheptel évolue. Néanmoins les apiculteurs déposant un dossier de demande d'aide à la reconstitution des cheptels auprès de France AgriMer ont la possibilité de faire apposer le cachet du GDS départemental sur une déclaration complémentaire sur formulaire Cerfa n°13995*01 présentée sous format papier au GDS de leur département (cf page 10-11).

Le point sur les expérimentations 2010—2011 de l'ADAPI

Expérimentations nouvelles et en poursuite pour le développement de l'apiculture.

1. Ruchers enclos

Objectifs : Le rucher enclos est un rucher entouré d'un brise vent de 1,50 m de haut. Imaginée et utilisée par un apiculteur du Nord-Est, cette protection rapprochée artificielle permettrait la création d'un microclimat favorable à l'hivernage des colonies. L'ADAPI veut comprendre si ce dispositif réduit la consommation et la mortalité des colonies durant l'hivernage. Essai en 2009 et 2010, sur 4 ruchers, soit environ 120 ruches en enclos et 120 ruches sans enclos.

Résultats de 2009 : Pas d'effet sur la mortalité qui a été d'environ 20% sur l'ensemble des ruchers.
Les ruches des ruchers enclos ont une consommation statistiquement plus faible de leurs réserves. A la sortie d'hivernage : diminution de poids de 4,6 kg pour les ruches en enclos et 5,3 kg pour les ruches en environnement non protégé, soit une consommation de 700g inférieure pour ces dernières.

Résultats 2010 : en cours de traitement.

Reconduction 2011 : Probable, pour tenir compte des variations de climat, avec une pesée plus régulière pour obtenir une courbe de diminution du poids des ruches.

2. Suivi du comportement des colonies sur la miellée de lavandes

Objectifs :
Mettre en place un observatoire de plus de 300 ruches pour comprendre le fonctionnement des colonies, les dépopulations soudaines d'abeilles, et la variabilité de la récolte sur la miellée de lavandes. L'observatoire doit apporter un outil de décision pour préparer au mieux les ruches. Il doit mettre en évidence les éventuels dysfonctionnements, cas d'intoxication ou autres, et aider à aménager les conditions les évitant.

Résultats précédents : 2008 –2010 :

- ✔ Chaque rucher présente un comportement et une production de miel moyenne spécifique.
- ✔ Les conditions initiales des colonies, en particulier le nombre de cellules de couvain operculé et la charge en *Varroa*, sont des facteurs déterminants qui gouvernent au succès de la miellée.
- ✔ La conjonction des particularités climatiques, à l'échelle des zones et des ruchers, et de la qualité de la ressource (état des lavandes, spécificité du parcellaire) fonde la variabilité de la récolte.
- ✔ La connaissance des paramètres ci-dessus permet :
  - de déceler des ruchers en situation critique
  - pour ces ruchers, d'orienter vers la recherche d'évènements toxicologiques ou pathologiques.

Reconduction 2011 :
Oui pour confirmer les résultats précédents, travailler sur les intoxications et sur la ressource lavande.

3. Lutte contre Varroa

APIVAR®
Objectifs :
Suivi et amélioration de l'efficacité de l'Apivar®. Comparaison du traitement classique et d'un traitement avec repositionnement des lanières Apivar® au bout de 4 semaines.

Résultats précédents 2008-2010 :
Mise en évidence d'une diminution de l'efficacité d'Apivar®, plus particulièrement marquée en 2010. Le repositionnement des lanières a permis en 2010 de conserver une meilleure efficacité.
Reconduction 2011:
Oui pour confirmer ou infirmer la diminution de l'efficacité d'Apivar® et confirmer le rôle positif du repositionnement.

THYMOL
Objectifs : mesure de l'efficacité de différentes méthodes d'utilisation du thymol contre *Varroa*. (Thymovar®, thymol en solution alcoolique sur cartons 2 ou 3 applications) pour l'hivernage.

Résultats précédents 2010 :
86 à 94% d'efficacité du thymol selon les méthodes d'application. Le thymol garde une bonne efficacité contre *Varroa* malgré des échecs relatifs de traitement sur quelques ruches.

(Suite page 4)

(Suite de la page 3)

Reconduction 2011 :
Selon demande, si mise en évidence d'autre problème d'efficacité du thymol contre *Varroa*.

ACIDE FORMIQUE

• Objectif 1 :
Influence d'une application d'acide formique (AF) « flash » (30 ml d'acide formique à 60 %, 1-2 applications) en cours de saison sur la capacité de récolte de miel de lavandes des colonies.

Résultats précédents 2009-2010 :
Un effet bénéfique de l'AF entre deux miellées a été observé en 2009 (+40% de récolte de miel de lavandes), mais en 2010 l'effet a été négatif (-12%).

Reconduction 2011 : Prise en compte d'un nouvel élément, à savoir la pression *Varroa* au moment du traitement et après la récolte (cf. article Influence du *Varroa* sur le gain de poids des ruches pendant la miellée de lavandes page 5).

• Objectif 2 :
Evaluer l'efficacité de deux modalités d'applications de l'acide formique sur éponge posée sur les têtes de cadres (AF 50% 2 applications de 60mL versus AF 60% 3 applications de 30 mL) en comparaison d'un traitement Apivar® en fin d'été.

Résultats précédents 2009 :
AF 50% = 90% d'efficacité, AF 60% = 71% d'efficacité, Apivar 99.6% d'efficacité. Mais l'utilisation de l'acide formique n'est pas sans risque pour les colonies. Les lots traités avec de l'AF présentent une mortalité d'abeilles plus importante au cours du traitement, un taux de pertes de colonies plus élevé au cours de l'hiver et une diminution de la proportion des colonies classées dans la catégorie « moyennes & fortes » en début de saison.

Reconduction 2011 :
Probable avec concertations entre les différentes ADA pour mise en place d'un protocole commun.

• Objectif 3 pour 2011
Tester une nouvelle méthode de diffusion de l'AF.

Test d'un nouveau produit (2011)
Éventuellement huile essentielle d'Origan d'Espagne

4. Projet Techbee, Vol de retour à la ruche.

Objectif
Utilisation de la technique RFID (microcode barre placé sur le thorax des abeilles) pour mesurer en plein champ l'impact des pesticides chez l'abeille domestique. Analyse du temps de retour des abeilles à la ruche après exposition à un toxique. Cette étude vise à étudier les difficultés de vol de retour à la ruche des abeilles après intoxication.

Ce projet vous est présenté dans l'article ci-après.

Cette étude est suivie par Maxime Béguin, stagiaire à l'ADAPI dans le cadre de son Master 2.

Projet TechBee : Vol de retour à la ruche contrôlé par RFID

L'étude des phénomènes de dépopulations des colonies, très couramment observés par les apiculteurs, est confrontée à l'absence de technique capable d'identifier les individus.
L'application récente de la technique RFID (Radio Frequency Identification) pour l'individualisation des abeilles domestiques permet de palier cette lacune. Cette technique assure la surveillance automatique des entrées et des sorties de la ruche d'individus marqués et enregistre les données en continu. Elle peut être utilisée pour mettre en évidence des disparitions de butineuses. La RFID peut donc être appliquée dans des études visant à mesurer l'impact des insecticides sur les abeilles domestiques, en particulier les néonicotinoïdes systémiques utilisés pour le traitement de semences de plantes mellifères.
Dans ce cadre, le projet TechBee contribue à mesurer les dangers dus à une contamination, ponctuelle ou chronique, au stade larvaire ou adulte, au thiaméthoxam, substance active des insecticides Cruiser© et Actara©.

Plusieurs partenaires sont impliqués dans le projet TechBee. L'ACTA, porteur du projet, s'associe à l'INRA (Le Magneraud et Avignon) et à l'ADAPI.

Les différentes phases du projet
Ce projet se déroulera sur 3 ans, de 2011 à 2013, et comporte 3 volets complémentaires :

- Un volet « Larves », qui a pour but de mesurer les impacts sur le comportement des adultes après une exposition prolongée au thiaméthoxam lors du stade larvaire, et cela en modulant la disponibilité alimentaire dans le milieu. L'hypothèse sous jacente est qu'une ressource alimentaire éloignée de la ruche implique une dépense énergétique supérieure chez les butineuses et donc un effet de l'insecticide aggravé.
- Un volet « Vol de retour », qui caractérisera les effets d'une exposition unique des butineuses au thiaméthoxam sur leur vol de retour à la ruche en fonction de la distance, de la disponibilité des ressources et du paysage.
- Un volet « Tunnel », étudiera l'impact d'un colza traitées au Cruiser© sur les traits comportementaux des butineuses au niveau de la ruche (RFID) et des fleurs (vidéo-surveillance).

Implication de l'ADAPI dans le projet
L'ADAPI participe notamment au volet « Vol de retour » en impliquant une stagiaire de Master. Dans ce projet, Maxime Béguin, étudiante en Master 2 « Biodiversité Développement Durable » à Perpignan effectue son stage de fin d'étude de 6 mois sous la direction scientifique de Mickaël Henry (INRA Avignon) et Axel Decourtye (ACTA). L'objectif de son stage est d'étudier l'impact du thiaméthoxam sur le vol de retour des

butineuses à la ruche.

Pour cela, des pré-tests seront réalisés sur le site de l'INRA d'Avignon afin de déterminer un protocole robuste pour les expérimentations réalisées ensuite dans la zone atelier de Plaine et Val de Sèvre (Poitou-Charentes). Cette zone atelier accueille de nombreuses expérimentations biologiques coordonnées par le Centre d'Etude Biologique de Chizé (CNRS).

Dans cette zone atelier, deux colonies seront équipées du système RFID, une placée à la jonction d'une parcelle de 1 ha de phacélie, et l'autre à environ 1 km de cette même parcelle.
Lors des expérimentations, début juin, il s'agira de capturer des butineuses des ruches d'expérimentation, de les marquer avec des puces RFID, de les contaminer au thiaméthoxam (ou non, pour les témoins) puis de les relâcher à une certaine distance de leur ruche. Ensuite, à l'aide d'un dispositif à l'entrée de la ruche qui va lire les puces RFID aux passages des abeilles, il sera possible de mesurer :
- La proportion de butineuses qui retourne à la ruche,
- Le temps de retour des butineuses à la ruche.
On parlera de succès de retour et de temps de retour. A partir de ces variables comportementales, il sera possible de rechercher une différence statistiquement significative entre les butineuses contaminées et les butineuses témoins.

Cette expérience comprendra 2 parties :
- La première où seules les abeilles butinant sur la phacélie (présence de pelotes de pollen violet sur leurs pattes) seront capturées pour les deux colonies, puis relâchées dans la parcelle de phacélie, pour étudier l'impact du thiaméthoxam sur des abeilles dont le lieu de butinage est connu.
- La seconde où les butineuses "hors phacélie" (présence de pelotes de pollen non violet), puis relâchées autour de la colonie sur différents points en fonction du paysage, pour mesurer l'impact de ce dernier, combiné au thiaméthoxam, sur le vol de retour à la ruche.

Les conclusions de ces travaux vont faire l'objet d'un mémoire de fin d'étude de Maxime Béguin en fin d'été. Les résultats vous seront communiqués dans un bulletin ultérieur de l'ADAPI.

Maxime Beguin

Influence du *Varroa* sur le gain de poids des ruches pendant la miellée de lavandes

Il existe une relation négative entre la pression *Varroa* et le gain de poids des colonies sur la miellée de lavandes.

Comme nous l'avions présenté dans le bulletin 19 de l'ADAPI d'octobre 2010, l'INRA (Luc BELZUNCES et André KRETZSCHMAR) en partenariat avec l'ADAPI et l'ADARA, a mis en place depuis trois ans un observatoire de plus de 300 ruches sur la miellée de lavandes, réparties sur 3 zones de production (Drôme provençale, Lure-Albion, Valensole) (Fig. 1 ci-dessous).

L'intérêt de cet observatoire est, entre autres, de comprendre les cas de dépopulation soudaine de colonies. Pour les apiculteurs, l'observatoire, tout en apportant un outil de décision pour préparer les ruches à la miellée sur lavandes, doit mettre en évidence les intoxications et aider à aménager les conditions les évitant.

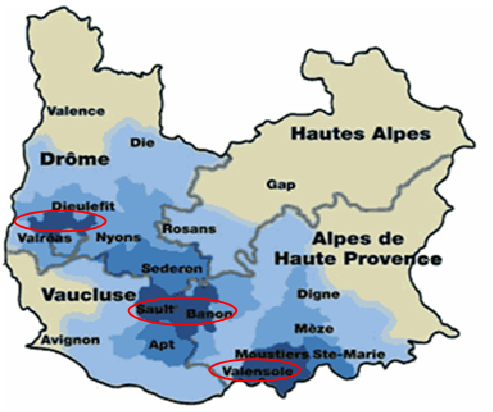

Figure 1 : *Carte des trois zones de production couvertes par l'observatoire de la miellée de lavandes.*

Depuis 2009 et 2010 une donnée importante a été quantifiée : l'infestation en *Varroa* de la colonie. La charge en *Varroa* **phorétique**[1] (cf. définition ci-dessous) de chaque colonie de l'observatoire a été mesurée sur environ 20g d'abeilles prélevés à J.0 (début de miellée) et à J.24 (fin de miellée) soit près de 680 mesures.

Nous savons que la méthode de mesure employée, à savoir le comptage du nombre de *Varroa* phorétiques sur environ 20g d'abeilles, n'est pas parfaite et ne donne pas une mesure exacte de l'infestation d'une colonie. Néanmoins, du fait du nombre important de colonies suivi par rucher et surtout par zone de production, nous considérons qu'elle constitue un bon indicateur du niveau d'infestation. La cohérence des résultats obtenus nous le montre (cf ci-après). Les résultats sont exprimés ici en nombre de *Varroa* pour 100 (J0 ou J24) et 200 abeilles (J0 et J24).

Trois particularités sont à noter pour ce facteur pénalisant du gain de poids des colonies (Fig. 2 ci-aprés) :

- la tendance à l'augmentation du nombre de *Varroa* phorétiques entre le début et la fin de la miellée est générale, quelle que soit la charge de départ et l'année. Cette augmentation entre J0 et J24 est due sans aucun doute à la fois à un développement de la population de *Varroa,* à une diminution de la surface du couvain operculé (blocage de la ponte), ce qui oblige les *Varroa* à se maintenir sur les abeilles adultes, et à une diminution de la population d'abeilles.

(Suite page 6)

(Suite de la page 5)

- une baisse générale de la charge en *Varroa* entre 2009 et 2010, sauf pour la zone de Drôme provençale. En 2009, 6 % des ruches sont indemnes de *Varroa* (J0 + J24) alors qu'en 2010, ce chiffre grimpe à 18 % des ruches.

- la charge en *Varroa* est distribuée de façon très hétérogène dans les ruchers et de nombreuses ruches ont une charge qui est très nettement supérieure à celle de la majorité des ruches pour une zone (Fig. 2 : ronds vides, valeurs extrêmes supérieures à la borne de 95% de la distribution).

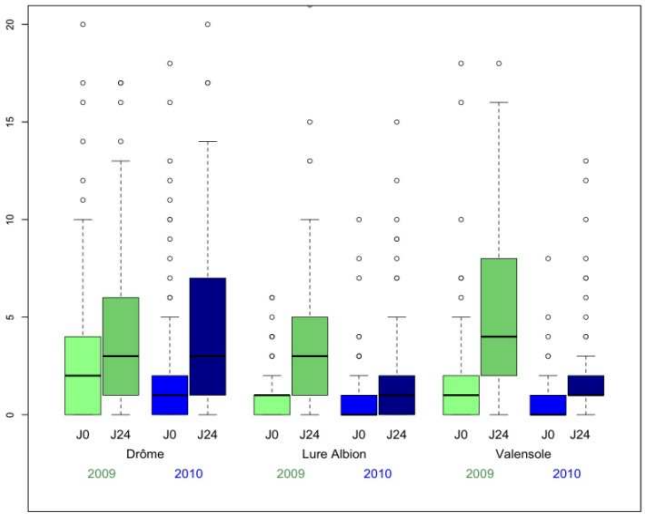

Figure 2 : *Distribution du nombre de Varroa phorétique pour 100 abeilles, en 2009 (vert) et en 2010 (bleu) à J0 et J24.*

Le résultat le plus important de ce suivi est **l'identification d'une corrélation négative très significative entre le nombre total de *Varroa* et le gain de poids** (hausse + corps des ruches) en 2009 et 2010 (Fig. 3).
Plus le nombre de *Varroa* (J0 et J24) sera élevé durant la miellée moins la ruche produira de miel.
La corrélation négative significative entre le nombre de *Varroa* et le gain de poids est calculée sur l'ensemble des trois zones de production, et, présente donc, un résultat informatif global sur la miellée de lavandes.
Chaque zone de production a également été analysée indépendamment. Il ressort que la corrélation négative entre le nombre de *Varroa* et le gain de poids est très significative pour la Drôme (2009 et 2010), significative en 2010 pour Valensole par contre la corrélation n'est pas significative pour Lure-Albion. En d'autres termes, la pression *Varroa* aura une influence sur le gain de poids des ruches mais pas indépendamment du rucher et de la quantité de couvain à J0. Il en résulte que la pression *Varroa* est un facteur aggravant pour la miellée de lavande. Même si les colonies sont bien développées (surface de couvain) à l'arrivée et que la ressource en nectar est abondante, une forte infestation en *Varroa* aura une influence négative sur le gain de poids des colonies.

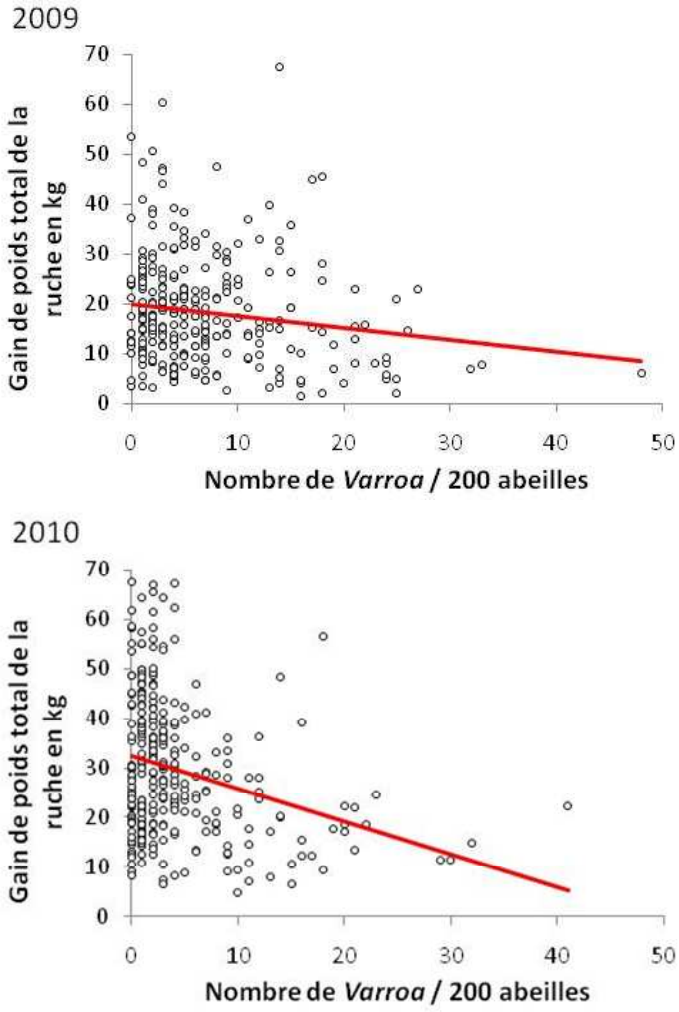

Figures 3 : *Gain de poids en fonction du nombre total de Varroa dans la ruche. Corrélation négative significative entre le nombre de Varroa (J0 et J24) et le gain de poids de la ruche durant la miellée de lavandes (2009 et 2010).*

Pour être encore plus parlant, les ruches de l'observatoire en 2010 ont été classées en 4 catégories selon leurs infestations pour 200 abeilles : les ruches non infestées (0 *Varroa* phorétique), les ruches faiblement infestées (1-2 *Varroa* phorétiques), les ruches infestées (3-6 *Varroa* phorétique) et les ruches très infestées (+ de 7 *Varroa* phorétiques). Il ressort que les ruches qui ont moins de 7 *Varroa* ont un gain de poids en moyenne de 5 kg (entre 1 et 9 kg) supérieur à celui des ruches très infestées indépendamment de la zone et du rucher.

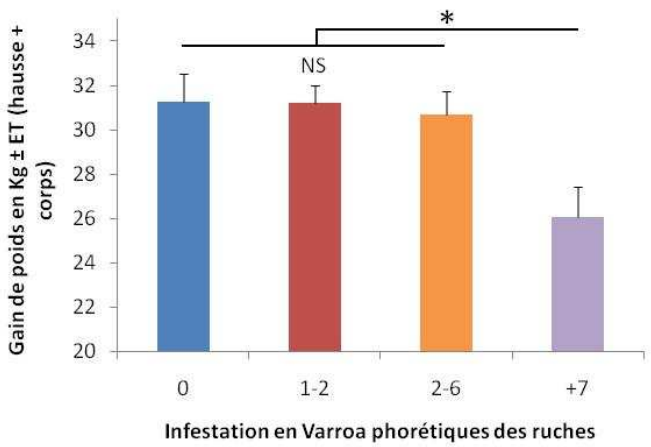

Figure 4 : *Comparaison du gain de poids des ruches en fonction de leurs infestations en Varroa phorétiques pour 200 abeilles (J0 et J24) en 2010 (4 catégories : 0 ; 1-2 ; 3-6 ; + de 7 Varroa phorétiques). * indique que les résultats sont statiquement différents, NS signifie que les résultats ne sont pas statistiquement différents.*

Mais certaines questions restent posées :

- Les différences de populations de *Varroa* entre les zones de production et entre les années ne sont pas expliquées pour l'instant. En 2010, la pression *Varroa* était plus importante en Drôme que dans les autres régions. L'origine des ruches (transhumance) est-elle en cause ?
- Certaines ruches d'un rucher présentent une sur-infestation en *Varroa* et il est difficile de définir pourquoi.

La corrélation négative significative entre le nombre de *Varroa* et le gain de poids est un résultat somme toute logique : plus l'infestation en *Varroa* est forte, moins les ruches sont en bonnes conditions pour la miellée. Mais pour la première fois, cette constatation est quantifiée statistiquement.

Les colonies doivent donc arriver avec une infestation en *Varroa* sous un seuil acceptable pour profiter pleinement de la miellée de lavandes, conclusion facile mais parfois bien difficile à atteindre. L'ADAPI et L'ITSAP- Institut de l'abeille travaillent sur la faisabilité d'une intervention en saison simple et qui n'altère pas la qualité des produits de la ruche pour diminuer la pression *Varroa* et augmenter la productivité et le taux de survie des ruches. Il est également nécessaire de comprendre pourquoi certains ruchers ont une pression en *Varroa* plus élevée. L'analyse de la conduite de chaque rucher en 2011 devrait nous permettre de mieux comprendre ces résultats.

Cette année, l'ADAPI et l'INRA vont continuer à suivre l'observatoire sur la miellée de lavandes. Ce suivi annuel est nécessaire pour arriver à dégager des résultats clairs pour la profession, mais aussi comprendre les baisses de production ou de dépopulations ponctuelles sur une zone donnée.

D'autres données sont en cours d'analyse, comme l'importance de la quantité de couvain à J0 ou l'environnement du rucher, et seront discutées dans un prochain bulletin de l'ADAPI.

Alban MAISONNASSE, ADAPI
André Kretzschmar, INRA

*1. **"la phorésie"** est un type d'interaction entre deux organismes où un individu est transporté par un autre.*
L'espèce transportée est dite « phorétique".
Communément, pour Varroa, "la phase phorétique" est la phase où Varroa se retrouve sur les abeilles adultes.

Le *Varroa* (*Varroa destructor*) est un acarien parasite de l'abeille adulte ainsi que des larves et des nymphes. Il est originaire de l'Asie du Sud-Est, où il vit au dépend d'une espèce d'abeilles qui résiste à ses attaques, contrairement à l'abeille domestique européenne *Apis mellifera*. Le *Varroa* se nourrit de l'hémolymphe des abeilles adultes (phase phorétique) et des larves dans les cellules operculées du couvain (phase reproductive). Les larves infestées par un ou plusieurs *Varroa* donnent vie à des abeilles fragilisées caractérisées par un faible poids, une diminution de la capacité à voler et par une faible espérance de vie. Au-delà de ces effets directs, le *Varroa* est également un vecteur de virus sur les abeilles (jusqu'à 18 virus transmis). Ainsi l'invasion des colonies d'abeilles par le *Varroa* est considérée par les spécialistes comme l'un des facteurs d'affaiblissement et d'extinction des colonies (P. Rosenkranz, Journal of Invertebrate Pathology, 2010, 103 : 96-119)

Conservatoire de l'abeille noire provençale

Mis en place depuis 2003 sur l'Ile de Porquerolles, le conservatoire de l'abeille noire a pour objectif de conserver l'abeille noire présente en Provence.

Ce conservatoire permet :

- D'étudier cette abeille afin de mieux la connaître et de savoir s'il existe un écotype provençal
- La préserver de l'hybridation et constituer un réservoir de souches
- Intégrer des abeilles noires dans les exploitations

Ce conservatoire évolue en offre génétique d'abeille noire pour la filière avec, en plus du travail de conservation :

- Des stations de fécondation permettant aux apiculteurs qui le souhaitent de pouvoir faire féconder leur reine par des mâles noirs
- Un plan de sélection validé par un réseau de testage de reines sur les exploitations.

Soyez les acteurs d'un plan de sélection de l'abeille noire provençale

Depuis deux ans une station de fécondation a été installée dans la Sainte-Baume dans le Var et a fonctionné de mi-mai à mi-juin, après le départ de la plupart des transhumants.

L'objectif est de vous permettre de faire féconder vos reines par des mâles issus des colonies noires du conservatoire et ainsi de pouvoir bénéficier de la génétique actuellement disponible au Conservatoire.

Ouvertes à tous les apiculteurs, pour des reines de race noire ou autres, si vous êtes intéressés, une charte et quelques conseils et consignes pratiques pour l'utilisation optimale des stations sont disponibles.
Afin d'être plus en phase avec vos calendriers d'élevage, une deuxième station a été installée en avril 2011 au sud des Alpes de Haute-Provence dans une zone qui n'est pas recherchée par les transhumants en début de saison.

Vous pouvez encore contacter Jean-Yves PEREZ si vous êtes intéressés par la station de fécondation de la Sainte-Baume.

Faites féconder vos reines dans des stations approvisionnées en mâles noirs

A la demande de la profession, le Conservatoire s'engage dans une démarche de sélection de l'abeille noire provençale. Afin de mener à bien ce travail difficile et de longue haleine, toutes les bonnes volontés sont les bienvenues.
Pour commencer, en 2011, à partir des colonies intéressantes de l'île de Porquerolles, des reines filles sont produites pour être testées en production de manière à détecter des lignées performantes (en plus d'autres critères). Des apiculteurs volontaires vont recevoir 20 à 30 reines et se sont engagés à noter leurs observations sur le comportement et les récoltes. Ces retours d'informations exploitables sont très importants.

Pour tout renseignement contacter : Jean Yves Perez au 06 62 58 10 82 ou perezjeanyves@orange.fr

TECHNICO-ECONOMIQUE

Mieux comprendre les pertes de cheptel : Enquête du réseau CoLoss.

Les pertes de cheptel sont une préoccupation majeure pour le monde apicole. Des chercheurs du monde entier et des acteurs du développement apicole se sont regroupés au sein du réseau, CoLoss (pour Prevention of COlony LOSSes ou Prévention des pertes de colonies) pour appréhender le phénomène. Leur premier objectif est de comprendre les pertes de colonies au cours de l'hivernage. Pour cela, les membres des pays partenaires ont décidé de mener une enquête commune en envoyant un questionnaire de recensement de pertes au plus grand nombre.

En France, c'est l'ITSAP - Institut de l'abeille qui est en charge de relayer ce questionnaire en deux volets auprès de tous les apiculteurs. Le premier volet comporte des questions à renseigner obligatoirement afin de quantifier les pertes au cours de l'hiver. Le second volet permet de caractériser les pratiques apicoles. Les réponses sont anonymes et vous pouvez choisir de ne remplir que le premier ou bien les deux selon les informations que vous souhaitez ou pouvez communiquer.

Ce questionnaire est accessible à tous, quel que soit le nombre de colonies de chacun et
Quelque soit le niveau de pertes hivernales constaté.

Pour déclarer votre niveau de pertes, le questionnaire est accessible en ligne depuis le 11 mars 2011 sur le site de l''ITSAP - Institut de l'abeille :
http://wwww.itsapp.asso.fr
Ces données seront transmises à CoLoss et intégrées à une analyse globale au niveau européen. Elles permettront d'alimenter les réflexions et de dégager des axes de recherche pour aller vers une meilleure compréhension des pertes de cheptel.

Ce questionnaire est indépendant de l'enquête ITSAP sur les pertes hivernales réalisée depuis 2007. Si vous faites partie du panel d'apiculteurs tirés au sort pour répondre à l'enquête ITSAP, vous pouvez répondre aux 2 questionnaires mais n'oubliez pas de nous retourner le questionnaire ITSAP **avant le 15 mai 2011**.

Le suivi technico-économique : Pourquoi pas vous ?

L'ADAPI met en place un réseau de suivi technico-économique d'exploitations selon une méthode définie au niveau national dans le réseau ITSAP et mise en place dans plusieurs régions.

Nous recherchons des apiculteurs volontaires pour ce suivi

- Vous vous posez des questions sur vos résultats technico-économiques ?
- Vous souhaitez des conseils ou pouvoir vous positionner par rapport à d'autres exploitations ?
- Ou tout simplement pour nous aider à recueillir des références techniques et économiques.

Faites partie de ce réseau de suivi !

En quoi ça consiste ?

½ journée par an avec un technicien de l'ADAPI à l'automne pour la récolte des données techniques et économiques. Quelques échanges téléphoniques en fin d'hiver pour récupérer les données non disponibles lors de la visite d'automne.

Ces données seront traitées de manière anonyme.
Des statistiques globales seront faites à partir de tous les résultats des exploitations suivies.
Un rendu individuel sera fait à chaque apiculteur suivi.

Il s'agit d'un engagement réciproque :

De l'apiculteur	Du technicien
Recevoir le technicien 1 fois par an Lui donner accès à tous ses documents et lui donner les informations en toute transparence	Conserver l'anonymat de l'apiculteur dans le traitement des données Faire une restitution à l'apiculteur des résultats de son exploitation.

Les conditions ?

- Posséder plus de 150 ruches
- Ne pratiquer que l'apiculture
- Etre installé depuis plus de 5 ans
- Ne pas prévoir de partir à la retraite dans les 3 ans à venir.

Pour quoi faire ?

Ce suivi nous permettra d'obtenir des statistiques technico-économiques locales qui pourront être utiles :

- Aux apiculteurs de PACA souhaitant se comparer à des systèmes proches de ceux qu'ils pratiquent,
- Aux techniciens pour comparer les exploitations qu'ils suivent avec un référentiel régional et dégager des marges de progrès,
- Aux conseillers afin d'avoir des références sur les différents systèmes et leurs résultats pour accompagner des projets d'installation ou de réorientation,
- Pour réaliser des statistiques sur l'apiculture française en joignant celles de PACA à celles d'autres régions réalisant la même étude.

Ce suivi permettra aussi d'accompagner plus efficacement les jeunes installés.

Contact : Pascal JOURDAN - p.jourdan.adapi@free.fr

PROMOTION : foires et salons divers

Foire de Marseille — 24 septembre au 4 octobre 2011 : la Confédération Paysanne des Bouches du Rhône organise lors de la prochaine Foire de Marseille un espace animation ayant pour enseigne l'AGRICULTURE PAYSANNE. Elle recherche des partenaires pour les animations et pour participer à un marché paysan qui sera situé à l'entrée de la foire sous un chapiteau de 300 m².
Les objectifs affichés : proposer au grand public de la Foire de Marseille un stand autour de l'agriculture paysanne ; communiquer auprès de consommateurs qu'ils ont du mal à attirer dans leurs événements habituels et donc de capter un public qui n'est pas déjà acquis à leur cause ; améliorer la visibilité du réseau auprès des consommateurs, institutions et médias.

Les apiculteurs intéressés pour participer à cet évènement (stand de vente + participation aux animations) **doivent contacter l'ADAPI dés maintenant**.
Selon la mobilisation, **APICULTEURS EN PROVENCE** pourrait mettre à disposition du matériel d'exposition (apimobile, panneaux expos, PLV…).

Salon Artemisia Zen & bio à Marseille — 21-23 octobre 2011
3 jours zen, éthic et bio.
Protéger la planète, consommer responsable, se sentir bien dans sa tête et dans son corps, partager...
Toutes les clefs pour adopter ce mode vie nature sont sur Artemisia :
marché bio gourmand, chemin des vins, cosmétiques naturels, mode éthique, artisanat, éco-produits, thérapies douces, développement personnel, formation… **Plus d'infos** sur www.salon-artemisia.com/

QUALITE : IGP miel de Provence

L'IGP : c'est simple et efficace ! Adhérez maintenant !

Voilà maintenant 5 ans que l'IGP est en vigueur pour les miels de Provence. Elle fait partie des 4 démarches qualité régionales françaises et cette reconnaissance européenne du savoir-faire des apiculteurs régionaux est aujourd'hui un succès.

Le succès de l'IGP Miel de Provence

La demande est forte que ce soit en vente directe ou de la part des négociants-conditionneurs (en témoigne la progression des ventes à deux chiffres ces deux dernières années) et selon un sondage interne, 92% des apiculteurs adhérents sont satisfaits de leur adhésion à l'IGP.

Nous pouvons en effet être fiers de ce qui a été mis en place :

- à côté de l'indispensable présence des miels de Provence sur tous les marchés locaux de la région, nos miels sont diffusés dans toute la France et au-delà grâce aux plus importants négociants conditionneurs français ;
- particulièrement sur le marché du vrac, nos miels sont très bien valorisés et le différentiel de prix peut aller jusqu'à 50% de plus pour du miel toute fleurs de Provence ;
- les références en place dans les grands réseaux de distribution fonctionnent remarquablement et les perspectives de développement sont très encourageantes.

Mais cette nouvelle phase de développement de l'IGP ne se fera pas sans les apiculteurs. Alors rejoignez dés à présent les apiculteurs adhérents du SYMPAS : tout est organisé pour que ce soit le plus simple possible.

L'IGP c'est simple !

Contrairement à ce qu'on peut penser, la charge administrative n'est pas très différente d'une exploitation normale :

- aucun changement en ce qui concerne vos conditions de production, que ce soit au rucher ou en miellerie. Le local doit être fonctionnel et en bon état de propreté ; la chaîne d'extraction et de conditionnement doit être apte au contact alimentaire (ex : inox, plastique alimentaire, peinture alimentaire en bon état).
- en ce qui concerne, l'étiquetage ou la traçabilité, il suffit d'adapter légèrement le système déjà en place.

Et s'il fallait vous rassurer, sachez que la confidentialité des données récoltées lors des contrôles est totale : aucune autre personne que celles chargées des contrôles n'y a accès et elles ne sont communiquées à aucun tiers.

L'IGP, un outil de commercialisation performant

Dans votre commercialisation, communiquer sur les signes de qualité présentent de vrais avantages pour votre exploitation :

- c'est renforcer votre capacité à attirer des clients ; le logo Label rouge est par exemple connu de 97% des consommateurs (38% pour l'IGP) ;
- c'est renforcer l'image qualitative de votre exploitation par la présence dans votre gamme de miels de produits sous signe officiel de qualité
- c'est faciliter vos relations avec le consommateur en le rassurant par des garanties sur l'origine et la qualité de vos miels.

Comment faire ?

Pour les récoltes 2011, il est temps de vous inscrire auprès du SYMPAS pour recevoir votre qualification.

Mais aucune demande ne pourra être traitée après le 31 juillet 2011.

Cela part d'un simple courrier de votre part adressé au groupement.

Une visite de qualification est alors organisée (vérification des locaux et du matériel utilisé ; le point sur quelques règlementations dont celles sur la traçabilité et l'étiquetage). Si votre exploitation peut être qualifiée, vous récoltez vos miels comme d'habitude et prévenez le syndicat qui passe à nouveau chez vous pour évaluer le stock de miel potentiellement commercialisable avec l'appellation Provence.

Il est procédé à un échantillonnage et les prélèvements de miels sont envoyés au laboratoire pour s'assurer de la conformité du miel au cahier des charges.

Si tout est correct, vous pouvez débuter la commercialisation de votre miel avec l'appellation Provence.

Où se renseigner ?
www.miels-de-provence.com
mielsdeprovence@free.fr
0951 162 462

AIDES FINANCIERES / FISCALITE

Aide à la reconstitution du cheptel : date butoir au 31 mai 2011

Le dispositif d'aide à la reconstitution de cheptel a été modifié pour l'année 2011 et ce uniquement pour deux aspects :

1*. Pour 2011 **le dépôt des dossiers est reporté au 31 mai 2011** (au lieu du 15 avril 2011) _*

2. Le dossier devra être adressé directement à FranceAgriMer, par courrier recommandé avec accusé de réception, Direction Gestion des Aides, Unité OCM Pêche et Règlement Apicole, TSA 20002, 93555 MONTREUIL-SOUS-BOIS Cedex, avant le 31 mai 2011 pour le programme 2011*_ et avant le 15 avril pour les programmes 2012 et 2013, accompagné des documents suivants :

- la dernière déclaration du nombre de ruches avant les pertes, enregistrée par l'organisme ou le service compétent (cachet faisant foi) ;
- la déclaration du nombre de ruches après les per-

tes enregistrée par l'organisme ou le service compétent (cachet faisant foi)
NB : le nouveau système de déclaration annuelle des ruches 2011 repose sur une déclaration unique entre le 1er janvier et le 31 décembre ; cette déclaration est effectuée soit par téléprocédure ou par une déclaration auprès des GDS sous forme CERFA « papier » remise directement ou transmise par courrier, fax ou courriel.
Dans ce contexte, la déclaration après les pertes (en cas de pertes survenues entre le 01/01/2011 et le 31/05/2011) pourra être un exemplaire CERFA de déclaration rempli après perte de ruches (entre le 01/01/2011 et le 31/05/2011) sur lequel le GDS a apposé son cachet.

- copie du cahier ou registre d'élevage relatif à la dernière année de suivi des ruchers ;
- attestation AMEXA ou MSA certifiant le paiement des cotisations pour l'exercice en cours ;
- devis ou factures acquittées relatifs aux achats d'essaims ou de reines ;
- attestation de l'éleveur relative au lieu de production des reines et/ou des essaims
- relevé d'identité bancaire (RIB)

Rappel sur les MAE

Les Mesures Agro-environnementales (MAE) existent depuis 1993. Il s'agit de mesures d'accompagnement de la politique Agricole Commune (PAC) permettant la mise en place de dispositifs visant à préserver l'environnement.
Depuis 2006, le dispositif MAE 2 fait suite aux actions CTE/CAD menées de 2000 à 2006.

Pour l'apiculture, la MAE s'intitule **« Amélioration du potentiel pollinisateur des abeilles domestiques pour la préservation de la biodiversité ».**

L'engagement à une MAE dure 5 ans.

Les modalités de mise en œuvre sont :

- ✔ Personne physique ou morale exerçant une activité agricole
- ✔ Disposer d'au moins 75 colonies
- ✔ Occuper au moins 4 emplacements dans l'année par lot de 100 ruches, dont un emplacement en zone remarquable pour la biodiversité
- ✔ 25 colonies minimum par emplacement
- ✔ 3 semaines d'occupation minimum par emplacement
- ✔ 1000 m de distance minimum entre deux emplacements
- ✔ Contrepartie : 17€/ruche/an.

Le montant de la demande est plafonné à 7 600 €, soit 447 colonies.

Demandes à déposer auprès de votre DDT (ex DDAF) **avant le 15 mai 2011.**

Contacts DDT :
DDT 04 : Mme BAUDEAN – 04 92 30 20 71
DDT 05 : Mme VIVIER – 04 92 51 88 71
DDT 06 : Mme DELMOTTE – 04 93 72 74 70
DDT 13 : M. LECCIA - 04.91.28.40.52
DDT 83 : Mme CARRE—04 94 46 81 84
DDT 84 : Mme BARD—04 90 16 21 43

MAE : Bilan financier

Le 8 avril dernier a eu lieu le Comité régional Agro-Environnemental (CRAE) où sont, entre autres, discutées les MAE. Voici le bilan qui a été présenté pour la MAE apicole pour 2010 :

Enveloppe engagée pour les MAE apicoles contractualisées en 2010 (pour 5 ans : 2010/2015) : **2 000 000 €**
(contre partie nationale + FEADER).

Nombre de dossiers déposés en 2010	**90 dossiers**
Enveloppe globale	2 M€
Enveloppe annuelle	406 000€/an
Enveloppe moyenne par dossier	4511€/dossier/an
Nombre de ruches moyen engagé par dossier	265 ruches /dossier (17€/ruches).

Nombres de dossiers déposés les années précédentes : 2007 : 21, 2008 : 28, 2009 : 37.

Bilan 2007 :

Nombre de dossiers déposés en 2007	21 dossiers
Enveloppe globale	463797 €
Enveloppe annuelle	92759 €/an
Enveloppe moyenne par dossier	4420 €/dossier/an
Nombre de ruches moyen engagé par dossier	260 ruches : dossier (16€/ruches).

Le nombre moyen de ruches par dossier n'a pas changé entre 2007 et 2010.
Les dossiers déposés en 2010 correspondent à des renouvellements de CAD (contractualisés en 2005) ainsi qu'à de nouvelles demandes (jeunes installés, apiculteurs n'ayant pas fait de CAD).

Aides de la région PACA pour la certification Agriculture Biologique

Depuis 2006, la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur a mis en place un dispositif pour encourager la certification Agriculture Biologique des exploitations agricoles qui s'inscrit dans le cadre de la mesure 132 du volet régional du PRDH (Plan de Développement Rural Hexagonal).

A quoi correspond cette aide ?
Il s'agit d'une subvention pluriannuelle égale à 100 % du coût de la certification d'une même exploitation pendant une période maximale de 5 ans entre 2007 et 2013, et plafonnée à 1 000 € par an**.** Si vous contractualisez cette aide en 2011 vous pourrez en bénéficier pour 3 ans (2011-2013, fin du dispositif en 2013).

Cette subvention se répartit de la façon suivante : 50 % financée par la Région, 50 % financée par l'Union Européenne (FEADER).

Qui peut bénéficier de cette aide ?
Tout agriculteur, individuel ou en structure sociétaire, affilié à la MSA en tant que chef d'exploitation à titre principal, bénéficiant des prestations de l'AMEXA (dont le siège d'exploitation se situe en Provence-Alpes-Côte d'Azur) et ayant notifié son activité « Agriculteur Biologique » ou «conversion » dans l'année en cours auprès de l'Agence Bio.

Pour bénéficier de cette aide, se procurer le formulaire de demande ainsi que la notice correspondante, disponibles auprès du Groupement AB départemental, de la Chambre d'Agriculture du département, de la DDT ou de la DDTM, et de le renvoyer dûment rempli au guichet unique partenarial du département du siège de l'exploitation (adresse indiquée sur le formulaire) **avant le 30 juin 2011.**

Crédit d'impôt en faveur de l'agriculture biologique : des modifications en 2011.

Depuis 2005, les exploitations agricoles peuvent bénéficier d'un crédit d'impôt lorsqu'au moins 40% de leurs recettes proviennent d'activités agricoles relevant du mode de production biologique.
Le montant de ce crédit d'impôt s'élevait à 2400€ de 2005 à 2010. La loi de finance pour 2011 proroge ce crédit d'impôt en faveur de l'agriculture biologique jusqu'au 31 décembre 2012. Toutefois le montant du crédit d'impôt est désormais plafonné à 2000€.

FORMATIONS

Formations à venir

Formations élevage :
L'ADAPI organise 2 formations élevage en collaboration avec l'ANERCEA :

- Organiser son travail pour l'élevage :

Formation d'une journée prévue en septembre à Aix en Provence (lieu susceptible de changer en fonction des personnes intéressées).

- Elevage de reine : perfectionnement :

Formation pratique d'une journée prévue sur une exploitation apicole en septembre.

Formation ergonomie / gestes et postures appropriés en apiculture :
Formation sur 1,5 ou 2 jours prévue à l'automne.
« T'as mal où ? » le métier d'apiculteur demande une part importante de manutention pouvant entraîner des problèmes d'articulations, des troubles musculo-squelettiques, et des problèmes de colonne vertébrale.
Pour apprendre les bons gestes pour éviter ces maux, savoir comment se préparer à l'effort et comment se soulager après, venez participer à cette formation organisée avec la MSA et avec l'intervention d'un ostéopathe.

Autres formations :
D'autres formations vous seront proposées pour l'hiver 2011/2012 dans les prochains bulletins.

Bilan de la journée transhumance du 7 février 2011 à Brignoles

Une journée d'échanges sur la transhumance a été organisée le 7 février dernier sur le site de la foire de Brignoles à l'initiative du CETA du Var.

Le matin, les apiculteurs du CETA ont présenté leurs circuits de transhumances et ont échangé avec la salle sur les modalités d'organisation de la transhumance.

L'après-midi a été consacrée au matériel de transhumance avec la présentation d'un film réalisé par l'ADAPI en 2001 puis la démonstration de matériel de transhumance des apiculteurs sur le parking du site.

Cette journée a réuni une vingtaine d'apiculteurs professionnels et les stagiaires du CFPPA de Hyères en plus des membres du CETA du Var.

Bilan de la formation « faire de l'apiculture Biologique »

Formation sur 2 jours :
La première journée a eu lieu de 7 mars 2010 et a été l'occasion d'aborder la réglementation, la conversion, les contrôles et la mise en œuvre pratique du cahier des charges à travers des échanges entre participants, l'ADAPI, l'INAO et un organisme de contrôle.

La seconde journée est prévue en septembre et sera l'occasion d'une visite d'exploitation en apiculture biologique et d'échanges avec des apiculteurs dans la démarche, notamment concernant la gestion sanitaire du cheptel.

Les participants a cette journée ont été soumis a un petit test de connaissance sur l'apiculture biologique.

Sauriez-vous y répondre ? Vrai ou faux ?

1 - La réglementation Agriculture Biologique (AB) est une réglementation française ?
❑ Vrai ❑ Faux

2 - je peux faire appel à n'importe quel organisme de contrôle pour me contrôler ?
❑ Vrai ❑ Faux

3 - En période de conversion je peux déjà vendre mes produits avec mention AB.
❑ Vrai ❑ Faux

4 - Je peux commercialiser un pain d'épice en AB s'il est composé au minimum de 95% d'ingrédients issus de l'agriculture biologique.
❑ Vrai ❑ Faux

5 - Les ruches plastiques sont autorisées en apiculture biologique
❑ Vrai ❑ Faux

6 - je peux traiter le bois de mes ruches avec de la cire microcristalline.
❑ Vrai ❑ Faux

7 - Je ne dois nourrir qu'au miel bio.
❑ Vrai ❑ Faux

8 - Mes emplacements d'hivernage peuvent être en dehors des zones de butinage conformes à la réglementation AB (exempte de toutes pollutions).
❑ Vrai ❑ Faux

9 - En cas de mortalité importante, je peux reconstituer mon cheptel au-delà de 10% avec des essaims et reines non bio.
❑ Vrai ❑ Faux

10 - Des colonies malades traitées par allopathie ne peuvent être remises dans le circuit de production qu'après une période de reconversion de 1 an.
❑ Vrai ❑ Faux

Réponses dans le prochain bulletin de l'ADAPI.

AB AGRICULTURE BIOLOGIQUE

DES NOUVELLES DE l'ITSAP—Institut de l'abeille

NOUVEL ORGANIGRAMME : l'équipe de l'ITSAP se renforce

Sophie CLUZEAU-MOULAY : direction générale
Pascal JOURDAN : direction technique

Paris		Avignon	
Chargé de communication	*Nouvelle embauche en cours*	Coordinateur pollinisation et environnement de l'abeille	Fabrice ALLIER
Coordinatrice qualité et technico-économique	Cécile FERRUS	Coordinateur santé de l'abeille	Julien VALLON
Statisticienne	Céline HOLTZMANN	Coordinateur sélection et élevage	Loïc FLATRES-GRALL

Enquête pertes ITSAP 2010 / 2011

L'ITSAP poursuit pour la quatrième année consécutive son travail de quantification des pertes hivernales et d'identification de leurs causes.

Pour l'hiver 2010/2011, le questionnaire a été simplifié. Les questions n'apportant pas de résultats dans les analyses 2008 à 2010 ont été supprimées, alors que les facteurs de risque identifiés ont été conservés.

Si vous faites partie du panel d'apiculteurs tirés au sort vous avez dû recevoir le questionnaire d'enquête début mars. Ce questionnaire devait nous être retourné complété **avant le 30 avril 2011. Alors dépêchez-vous !** Si vous avez des questions sur ce questionnaire n'hésitez pas à contacter l'ADAPI.

Votre participation est nécessaire afin d'obtenir des résultats fiables et représentatifs. Cette enquête permettra de consolider les premiers résultats et d'observer les évolutions d'une année à l'autre.

GPGR : Guide technique et DVD

Le Groupement de producteur de Gelée royale a produit 2 documents :

Un livre : « Guide technique du producteur de gelée royale », édition OPIDA, 2009.
Destiné aux apiculteurs souhaitant se lancer ou se perfectionner dans la production de gelée royale, ce recueil passe en revue toutes les étapes de la production, rassemble les données technico-économiques et législatives pour construire son projet. 20€ TTC.

Un DVD : « technique de production de la gelée royale », réalisation Claude Ivert, 2009, 18 minutes.
Réalisée par et avec des producteurs de gelée royale, cette vidéo vient en complément du guide comme support visuel pour l'apprentissage des techniques de production de gelée royale. 18€ TTC.

Plus d'information et bons de commande à demander auprès du GPGR : gpgr@agrapole.fr.

AGENDA

23 mai 2011 : AG de l'ADAPI

17/7/2011 : fête du miel de Goult organisée par le Syndicat des apiculteurs de Vaucluse

31/07/2011 : fête de l'abeille et du miel (Valensole) organisée par le Syndicat apicole des Alpes de Haute-Provence

1 & 2/10/2011 : 18ème fête du miel de Roquebrune sur Argens organisée par le SAP83

22 novembre 2011 : Colloque abeille et pollinisation en production d'oléagineux, organisé par l'ANAMSO et l'ITSAP-Institut de l'abeille à Mercurol (Drôme)

Vous recevez l'ADAPI Info par email et préféreriez le recevoir en format papier ?

Ou à l'inverse, vous souhaitez le recevoir par email pour économiser du papier ?

Contactez l'ADAPI

Composition du Conseil d'Administration :

Cyril FOLTON : Président, André OLMUCCI : Vice-Président, Paul BONNAFFE : Secrétaire, Jean-Luc PAYAN : Trésorier, Jean-Louis BRONCARD, Silvère BRU, René CELSE, Gilbert COULON, Philippe HUGUEL, Marc JOURDAN, Jean-Louis LAUTARD, Sophie MASURIER, Patrick REMY, Françoise TILMAN.

Les techniciens

Pascal JOURDAN	Claire FERSING	Philippe PICARD	Alban MAISONNASSE
Tel : 04.42.17.15.21	Tel : 04.42.17.15.27	Tel : 09 51 162 462	Tel : 04 32 72 26 57
FAX : 04.42.17.15.01			
p.jourdan.adapi@free.fr	c.fersing.adapi@free.fr	p.picard.adapi@free.fr	a.maisonnasse.adapi@free.fr

L'ADAPI met en œuvre ses actions avec le concours financier de

FranceAgriMer — Région PACA — Var Conseil Général — Conseil Général Alpes de Haute-Provence

Responsable de la rédaction : Pascal JOURDAN